

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil quinze, le 26 février**, à dix heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Le Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

**Date de convocation : 16 février 2015**

**PRÉSENTS :**

**Titulaires :**

Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Pierre AUGUSTE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Sabine MALARD, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

<b>Nombre de Conseillers Communautaires</b>	
<b>En exercice</b>	<b>61</b>
<b>Présents</b>	<b>43</b>
<b>Votants :</b>	<b>48</b>
<b>Pour :</b>	<b>48</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

**Suppléants :** Pierre VITREBERT représente Alexandra DUMAS, Fabien JOFFRE représente Francis AUMETTRE, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD, Jean-Marie SANCHEZ représente Jean-Michel LAGORCE

**EXCUSÉS**

**Titulaires :** Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Guy COUPLET, Jacques MIGNOT, Yves MOREAU donne pouvoir à Nadine ELOI, Daniel BOUTOT, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Arlette VERDIER, Francis VALADE.

**SECRÉTAIRE :** M. Jean-Marie SANCHEZ

**OBJET : SMCTOM de Thiviers : retraits du Centre Hospitalier de Lanmary et de l'établissement public départemental de la cité de Clairvivre**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que :

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Lanmary en sa séance du 24 octobre 2014 et le conseil d'administration de l'établissement public départemental de Clairvivre en sa séance du 20 octobre 2014

ont délibéré pour demander le retrait de leurs établissements du SMCTOM du secteur de Thiviers.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du CGCT, le Comité syndical du SMCTOM du secteur de Thiviers s'est ensuite prononcé favorablement pour ce retrait dans sa séance du 11 décembre 2014.

Conformément à l'article 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communautés de communes adhérentes doivent délibérer dans un délai de 3 mois sur le retrait de ces deux établissements. Il convient désormais que la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, membre du syndicat, se prononce quant à ce retrait, sachant qu'un arrêté préfectoral viendra ensuite valider ce retrait par une modification du périmètre du SMCTOM du secteur de Thiviers et la modification des collectivités adhérentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité :

**D'ACCEPTER** la demande de retrait du Syndicat Mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères du secteur de Thiviers des établissements publics du centre hospitalier de Lanmary et de l'établissement public départemental de Clairvivre, entraînant de fait la modification du périmètre du syndicat et valide la liste des membres dans les statuts ci-annexés.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à TERRASSON-LAVILLEDIEU, le 03/03/2015.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20150226-DE2015008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2015

Publication : 03/03/2015